

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-1347		
<b>OBJET</b>	Recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2179 pour les travaux de plantation d'arbres dans le cadre du plan d'action visant à réduire les îlots de chaleur et à augmenter la canopée sur le territoire lavallois, programme 2024-2025-2026			
<b>No dossier(s) interne(s) :</b> DOS-2179 <b>No LV :</b> NE S'APPLIQUE PAS <b>DISTRICT(S) :</b> 00-Tous les districts				
<p><b>Actions :</b> ADJUDICATION</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>Demande d'achat :</b> Oui <b>CT requis :</b> Oui</p> <p><b>Contrat</b></p> <p style="padding-left: 40px;"><b>No contrat :</b> DOS-2179  <b>Estimation :</b> 7 091 036,82 \$  <b>Montant :</b> 5 671 797,23 \$</p> <p><b>Mode de sollicitation :</b> SP-Soumission publique  <b>Type de contrat :</b> Exécution de travaux  <b>Durée du contrat :</b> 5 ans  <b>Récurrence :</b> Non  <b>Reconduction :</b> 0  <b>Nombre d'addendas :</b> 4  <b>Résultat :</b> Lot 2 (Secteurs : 3, 4 et 5): Urbex Construction inc.                      5 671 797,23 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p><b>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</b>  Service des travaux publics</p> <p style="padding-left: 40px;"><b>No contrat :</b> DOS-2179  <b>Estimation :</b> 7 091 036,82 \$  <b>Montant :</b> 5 671 797,23 \$</p> <p><b>Mode de sollicitation :</b> SP-Soumission publique  <b>Type de contrat :</b> Exécution de travaux  <b>Durée du contrat :</b> 5 ans  <b>Récurrence :</b> Non  <b>Reconduction :</b> 0  <b>Nombre d'addendas :</b> 4  <b>Résultat :</b> Lot 1 (Secteurs : 1, 2 et 6) : Urbex Construction inc.                      5 671 797,23 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p><b>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</b>  Service des travaux publics</p> <p><b>Projet(s)</b>  16633</p> <table border="0" style="width: 100%; margin-top: 20px;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Financement</b>  <b>No Règlement</b>  L-12732-F</p> <p>L-12985-F</p> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p><b>Titre</b>  Décrétant un emprunt maximal de 18 900 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de plantation et de réduction des îlots de chaleurs, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et la mise à niveau en art public</p> <p>Décrétant un emprunt maximal de 12 200 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de plantation et de réduction des îlots de chaleur, à la mise à niveau en art public, à la remise en culture de terres agricoles en friche ainsi qu'à l'acquisition d'équipements culturels et récréatifs</p> </td> </tr> </table>			<p><b>Financement</b>  <b>No Règlement</b>  L-12732-F</p> <p>L-12985-F</p>	<p><b>Titre</b>  Décrétant un emprunt maximal de 18 900 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de plantation et de réduction des îlots de chaleurs, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et la mise à niveau en art public</p> <p>Décrétant un emprunt maximal de 12 200 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de plantation et de réduction des îlots de chaleur, à la mise à niveau en art public, à la remise en culture de terres agricoles en friche ainsi qu'à l'acquisition d'équipements culturels et récréatifs</p>
<p><b>Financement</b>  <b>No Règlement</b>  L-12732-F</p> <p>L-12985-F</p>	<p><b>Titre</b>  Décrétant un emprunt maximal de 18 900 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de plantation et de réduction des îlots de chaleurs, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements et la mise à niveau en art public</p> <p>Décrétant un emprunt maximal de 12 200 000 \$ aux fins d'exécuter des dépenses en immobilisations relatives à des travaux de plantation et de réduction des îlots de chaleur, à la mise à niveau en art public, à la remise en culture de terres agricoles en friche ainsi qu'à l'acquisition d'équipements culturels et récréatifs</p>			
<b>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</b>				

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-1347
<p><b>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</b></p> <p>Le présent contrat a pour objet les travaux de plantation d'arbres dans le cadre du plan d'action visant à réduire les îlots de chaleur et à augmenter la canopée sur le territoire lavallois - Programme 2024 - 2025 - 2026.</p> <p>Pour les années 2024 à 2026, les travaux de plantation d'arbres permettront de planter plus de 3740 arbres par année. D'une durée de 5 ans, ce contrat prévoit aussi plusieurs travaux connexes reliés à la plantation d'arbres de même que les travaux horticoles et la garantie des végétaux. Les essences choisies offrent une biodiversité qui permet de renouveler le patrimoine forestier tout en le protégeant mieux des attaques de maladies et des ravageurs potentiels.</p> <p>Mode d'adjudication: plus bas soumissionnaire conforme (PBSC).</p> <p><b>ANALYSE DES SOUMISSIONS</b></p> <p>Après 31 jours de publication, 20 entrepreneurs ont acheté les documents d'appel d'offres. 3 ont déposé une offre et 5 ont retourné le formulaire de non-participation.</p> <p>Après vérification et analyse, les compagnies suivantes ont déposé une offre (incluant TPS et TVQ):</p> <p>Lot: 1 (Secteurs: 1, 2 et 6)</p> <p>Urbex Construction inc.: 5 671 797,23 \$ (recommandé)                  Jardin Dion inc.: 6 217 328 \$                  Pépinière Jardin 2000: 6 828 273,32 \$</p> <p>Écart entre l'estimation 6 167 459,72 \$ et le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme (incluant TPS et TVQ): 495 662,49 \$ 20 % favorable.</p> <p>Lot: 2 ( Secteurs 3, 4 et 5)</p> <p>Urbex Construction inc.: 5 671 797,23 \$ (recommandé)                  Jardin Dion inc.: 6 217 328 \$                  Pépinière Jardin 2000: 6 828 273,32 \$</p> <p>Écart entre l'estimation 7 091 459,52 \$ et le prix soumis par le plus bas soumissionnaire conforme (incluant TPS et TVQ): 1 419 239,59 \$ 20 % favorable.</p> <p>L'écart s'explique par le fait que les coûts d'approvisionnement en végétaux sont très variables d'une année à l'autre, l'estimation des coûts a été établie sur la base des achats antérieurs, avec une majoration au niveau de la fourniture de ces végétaux. Cependant, au vu des résultats enregistrés, la Ville a bénéficié de prix compétitifs.</p> <p>Lot 1 (Secteurs : 1, 2 et 6) : Un montant d'environ 167,25 \$, soit 75 tonnes métriques x 2,23 \$ (taux en vigueur, lequel est susceptible d'être modifié), est prévu pour défrayer les frais imposés par le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec.</p> <p>Un montant de 800,25 \$ pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés.</p> <p>Lot 2 (Secteurs: 3, 4 et 5): Un montant d'environ 167,25 \$, soit 75 tonnes métriques x 2,23 \$ (taux en vigueur, lequel est susceptible d'être modifié), est prévu pour défrayer les frais imposés par le Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec.</p> <p>Un montant de 800,25 \$ pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés.</p> <p><b>ABSTENTIONS</b>                  Gestion Ahosco inc., 9115-7883 Québec inc., 9190-8673 Québec inc. (Les entreprises Roseneige) / N'a pas cette expertise à l'interne pour l'instant;                  Paysage solarco inc. et Arbo-Design/ Ne se situe pas dans ce secteur d'activité.</p>		
<p><b>IMPACTS MAJEURS</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p><b>ASPECTS FINANCIERS</b></p> <p>Le présent investissement de 10 360 149 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du programme « Plantation - réduction des îlots de chaleur » pour lequel un montant de 6 025 000 \$ est prévu en 2024, 8 010 000 \$ en 2025 et 6 835 000 \$ en 2026 au PTI.                  Financement : règlements d'emprunt L-12732-F et L-12985-F</p>		
<p><b>CULTURE</b></p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		

<b>SERVICE / DIVISION</b>	Service de l'approvisionnement / Achats	<b>No SD</b> SD-2024-1347
<b>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</b> NE S'APPLIQUE PAS		
<b>CADRE NORMATIF</b> L'adjudication du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.		
<b>REMARQUE(S)</b> La surveillance des travaux sera assurée par le Service des travaux publics. À noter que, de par la nature de ce contrat, la liste d'items ainsi que les quantités indiquées au bordereau de soumission pour les travaux de remplacement d'arbres dans le cadre du plan d'action visant à réduire les îlots de chaleur et à augmenter la canopée sont prévisionnelles et, de ce fait, approximatives. Cette façon de procéder, utilisée depuis de nombreuses années pour les contrats de plantation d'arbres, permet de procéder à ces travaux au fur et à mesure que les besoins sont identifiés, contribuant ainsi à en améliorer la gestion opérationnelle. Par conséquent, les quantités inscrites au bordereau de soumission pourront être ajustées afin de répondre aux besoins de remplacement d'arbres tel que le prévoit l'article 4 des Clauses administratives particulières, le tout dans le respect du montant et de la nature du contrat adjugé.		
<b>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</b>  de recommander au conseil d'adjuger les lots 1 et 2 du contrat DOS-2179, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de plantation d'arbres dans le cadre du plan d'action visant à réduire les îlots de chaleur et à augmenter la canopée sur le territoire lavallois - Programme 2024 - 2025 - 2026, pour 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:  Lot 1 ( Secteurs 1, 2 et 6) : Urbex Construction inc.                      5 671 797,23 \$ (incluant TPS et TVQ)  Lot 2 (Secteurs 3, 4 et 5) : Urbex Construction inc.                      5 671 797,23 \$ (incluant TPS et TVQ).  (CT:1791406)  d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance est imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés :  Ministre des finances : 967,50 \$ (montant estimé) (Lot 1 : Secteurs : 1, 2 et 6) Ministre des finances : 967,50 \$ (montant estimé) (Lot 2 : Secteurs : 3, 4 et 5)  (CT:1791406)  de recommander au conseil d'autoriser l'ajustement, au besoin, des quantités pour les items prévus aux bordereaux de soumission reliés au contrat DOS-2179 pour les travaux les travaux de plantation d'arbres dans le cadre du plan d'action visant à réduire les îlots de chaleur et à augmenter la canopée sur le territoire lavallois - Programme 2024 - 2025 - 2026, le tout dans le respect du montant et de la nature du contrat adjugé, et ce, nonobstant toute disposition contraire prévue à la politique de gestion et d'encadrement des contingences.  d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-12732-F un montant de 5 180 200 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 10 ans.  d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-12985-F un montant de 6 216 100 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 10 ans.  (CT:1791406)		
<b>CERTIFICATION</b>		
Numérotation des finances : 1791406    Coût estimé affectant l'année en cours : <b>10 360 148,74 \$</b> CM requis :Oui		
<b>Annotation(s)</b>		
Les recommandations 1 et 3 nécessitent l'approbation du conseil municipal.		
<b>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</b>		
LEFEBVRE, Madame LISON (54347) _____ Trésorier		2024-04-26 _____ AN - MS - JR